




DROITS DE L'ENFANT A MADAGASCAR

**Déclaration de Mme RANDRIANAIVOJAONA Dina
YWCA MADAGASCAR
UPR Info Pre-sessions**



Présentation axée sur la situation des enfants visant une attention particulière sur :

- l'accès aux soins.
- les pratiques traditionnelles néfastes (mariage des enfants et le cas des enfants jumeaux).
- l'éducation.
- et la détention.

I- ACCES AUX SOINS (ODD2)

➤ SUIVI DU DERNIER EPU

Lors du dernier EPU, le Sénégal, la Thaïlande et l'Allemagne ont émis des recommandations sur les soins de santé à l'endroit de Madagascar.

➤ DÉVELOPPEMENT/SITUATIONS RÉELLES DEPUIS LE DERNIER EPU

En matière d'accès aux soins des enfants, des mesures ont été adoptées. Toutefois, le droit à la santé des enfants reste bafoué.

Plusieurs enfants perdent leur vie à Madagascar :

- suite à des maladies courantes et curables;
- à cause de la pénurie ou la rupture de stock de certains médicaments;
- Et surtout en raison de la pauvreté de la majorité des familles malgaches vivant avec la modique somme de 2 dollars ou 6 000 MGA par jour qui n'est pas en mesure de payer les soins, les traitements et les hospitalisations nécessaires pour la guérison de leurs bébés ou enfants, ceux-ci demeurant exorbitants et non accessibles

Enfin, quelques 44 000 enfants manquent de soins de santé adéquats surtout dans les milieux ruraux enclavés et le taux couvert par la vaccination reste faible malgré le renforcement des systèmes de vaccination.

➤ RECOMMANDATIONS

1. Augmenter le budget de l'Etat alloué au secteur de la santé ;
2. Rendre gratuits les soins et traitements relatifs à la pédiatrie d'une manière progressive et en attendant rendre effectif la diminution du coût des médicaments, des soins et traitements dans tous les hôpitaux publics pour que l'accès aux soins de santé ne soit plus un luxe à Madagascar;
3. Assurer la non rupture de stocks de médicaments;
4. Augmenter le nombre de centres de soins et de personnels soignants en décentralisant d'une manière effective et opérationnelle les complexes mères-enfants ;
5. Etablir un plan solide pour augmenter le taux de couverture vaccinale des enfants avant l'âge de 9 mois et assurer une surveillance stricte des matériels et produits de vaccination.

II-PRATIQUES TRADITIONNELLES NEFASTES (ODD 5 3)

➤ SUIVI DU DERNIER EPU

Le dernier EPU, par le biais de l'Italie, le Viet Nam, le Portugal et le Canada ont articulé des recommandations sur les pratiques traditionnelles néfastes.

➤ DÉVELOPPEMENT DU DERNIER EPU

Madagascar figure parmi les pays les plus touchés par le mariage d'enfants, se trouvant au 14^{ème} rang avec un taux de prévalence de 42 % dans tout Madagascar et de 63 % dans les Régions du Sud et du Sud Ouest et occupant le 3^{ème} rang chez les garçons avec un taux de 13%.

En dépit des réalisations suscitées et des actions menées par différents ministères, la lutte contre le mariage d'enfants ne semble point avancer à Madagascar laquelle fait face à une longue attente de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre le Mariage des Enfants.

On recense certes une diminution d'abandons de rejets des enfants jumeaux, mais la pratique n'a pas totalement disparu.

➤ **Recommandations**

1. Accélérer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre le Mariage des Enfants ;
2. Mener des campagnes de sensibilisation du public sur la loi 07 022 qui fixe l'âge matrimonial à 18 ans ;
3. Domestiquer impérativement les dispositions de la loi type de la SADC sur le mariage d'enfants, laquelle constitue une grande garde fou à la prévention et à la répression du mariage d'enfants ;
4. Mettre en place une structure efficace et bien rationalisée du système d'enregistrement des naissances;
5. Allouer plus de fonds dans les suivis et évaluations de projets en matière de lutte contre le mariage d'enfants;
6. Accélérer la mise en œuvre du cadre juridique pour l'éradication du rejet des enfants jumeaux.

III- EDUCATION (ODD4)

➤ SUIVI DU DERNIER EPU

Lors du dernier EPU, 16 pays ont formulé des recommandations sur l'éducation des enfants (Malaisie, Mexique, Namibie, Turquie, Angola, Cuba, Italie, Mauritanie, Arménie, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Malaisie, Mauritanie, République-Unie de Tanzanie, Namibie, Thaïlande, Costa Rica, Singapour).

➤ DÉVELOPPEMENT/SITUATIONS RÉELLES DEPUIS LE DERNIER EPU

Malgré les progrès consentis, on constate que dans la pratique, aucune mesure n'a été prise pour progresser vers la gratuité de l'école primaire.

Les mesures d'allègement de charges parentales ont été suspendues.

Le taux de non scolarisation et d'abandon augmente, leur maintien en classe et l'assiduité deviennent très difficiles et les parents n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école.

Les enseignants se plaignent de leurs modiques salaires qui ne leur permettent plus de joindre les bouts du mois, une situation qui explique leur démotivation et de ce fait les résultats peu fructueux des enfants.

La qualité de l'éducation ont beaucoup régressé.

➤ **Recommandations**

1. Accélérer l'instauration de la gratuité de l'enseignement.
2. Rendre effectives les mesures d'allègement de charges parentales déjà prises en attendant la gratuité de l'enseignement ;
3. Augmenter impérativement le budget de l'Etat sur l'éducation et les distribuer équitablement dans les provinces ;
4. Renforcer la sensibilisation des parents sur l'importance de l'éducation ;
5. Multiplier les cantines scolaires;
6. Revoir impérativement les conditions salariales des enseignants.

IV-DETENTION

➤ SUIVI DU DERNIER EPU

Lors du dernier EPU, il a été recommandé d'une manière générale à Madagascar de prendre des mesures nécessaires pour améliorer les conditions de détention à Madagascar, mais aucune concernant les enfants.

➤ DÉVELOPPEMENT/SITUATIONS REELLES DEPUIS LE DERNIER EPU

Malgré les efforts consentis, des failles sont constatées dans la pratique concernant la procédure, l'audition devant les polices judiciaires, les gardes vues et les détentions préventives des enfants.

Dans les lieux de détention, les droits des enfants sont violés systématiquement et leur condition de vie ne respecte pas toujours leur dignité en tant que personne et ne tient pas compte de leur besoin spécifique par rapport à leur âge et leur quotidien ; ils vivent dans un lieu de surpopulation carcérale, de promiscuité et de mauvaises conditions sanitaires et de manque de soins médicaux.

Recommandations

1. Rendre effectif le choix de mesures alternatives de détention comme principe ;
2. Améliorer impérativement la situation et les conditions des enfants placés dans des établissements de détention ;
3. Renforcer les plans de prévention à chaque échelon de l'administration pour éviter que les enfants tombent dans la délinquance.



**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**